



LA RÉGION ET L'ÉTAT VALORISENT LE SAVOIR-FAIRE ET LA DÉCOUVERTE DES ENTREPRISES

Appel à manifestation d'intérêt « Tourisme de savoir-faire »

VOUS SOUHAITEZ OUVRIR VOTRE ENTREPRISE AU TOURISME ?

Avec l'appel à manifestation d'intérêt « Tourisme de savoir-faire », la Région et l'État vous aident à valoriser votre savoir-faire et vos métiers auprès du grand public.



VOUS ÊTES

Une TPE (entreprise de plus de 5 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires) ou une PME (entreprise de moins de 250 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un bilan n'excédant pas 43 millions d'euros) localisée en région des Pays de la Loire, n'ayant jamais ouvert de façon régulière aux touristes entre 2017 et 2019.

Pour les entreprises déjà ouvertes à la visite de manière régulière, un soutien régional est possible pour vos projets de développement, via le dispositif Pays de la Loire - AGIR Tourisme.

↳ paysdelaloire.fr/les-aides/agir-tourisme



VOTRE PROJET

Ouvrir régulièrement votre entreprise à la visite touristique : 80 jours par an, de mai à septembre, ou 60 jours par an, du 15 juin au 30 septembre.
Après une première analyse de votre projet, un audit technique sera réalisé sur la faisabilité d'ouverture à la visite touristique de votre entreprise.



MODALITÉS DU SOUTIEN RÉGIONAL

La Région et l'État vous accompagnent dans la réalisation de vos investissements :

UN SOUTIEN FINANCIER
DE L'ÉTAT, GÉRÉ PAR
LA RÉGION



UN SOUTIEN DE LA RÉGION BASÉ
SUR LES CRITÈRES DU DISPOSITIF
PAYS DE LA LOIRE AGIR TOURISME



POUR EN SAVOIR PLUS

↳ paysdelaloire.fr/les-aides/ami-tourisme-de-savoir-faire

Direction de l'Entreprise
et de l'Innovation
tourisme@paysdelaloire.fr
02.28.20.51.38

RÉGION
PAYS
DE
LA LOIRE